

**CONFÉRENCE INTERAFRICAIN DES MARCHES D'ASSURANCES
(CIMA)**



**INSTITUT INTERNATIONAL DES ASSURANCES
(IIA)**



BP : 1575 YAOUNDÉ - Tél : 00237 22 20 71 52 - Fax : 00237 22 20 71 51

E-mail : iiacameroun.com

Site web : <http://www.iiacameroun.com>

Yaoundé / Cameroun

RAPPORT DE STAGE DE FIN D'ÉTUDES

En vue de l'obtention de la

Maîtrise en Sciences et Techniques d'Assurances (MST-A)

(Cycle II 10^{ème} promotion 2010 – 2012)

THÈME :

**IMPACT DE LA RÉASSURANCE SUR LE
DÉVELOPPEMENT D'UNE COMPAGNIE
D'ASSURANCE : CAS DES ASSURANCES
GÉNÉRALES DU CONGO IARD**

Présenté et soutenu par :

Mlle. MANTSOUKA Nadège

Sous la direction de :

M. GANDZIEN Dundas Tiffany

Responsable de la réassurance aux AGC

(NOVEMBRE- 2012)

DÉDICACES

Je dédie ce rapport à :

- *Ma mère MPEMBE Thérèse ;*
- *Mon grand frère KINKIELELE Dieudonné ;*
- *Toute la famille KINKIELELE Ferdinand*

REMERCIEMENTS

En prélude à ce rapport de stage, nous adressons nos remerciements les plus sincères à toutes les personnes qui ont contribué directement ou indirectement à l'élaboration de ce document. Nous tenons particulièrement à témoigner notre reconnaissance à l'endroit de :

- La Direction Générale et le corps professoral de l'Institut International des Assurances (IIA) pour la qualité des enseignements que nous avons reçus ;
- **Monsieur Raymond IBATA**, Président Directeur Général des Assurances Générales du Congo ainsi que tout son personnel pour avoir accepté que nous passions notre stage dans cette société;
- **Messieurs LEMBION LEGANGUI Lazare, KOUSSOU KAYA Yvon, GANDZIEN Dundas Tiffany**, respectivement Directeur Général Adjoint de AGC VIE, Directeur d'Agence AGC Brazzaville, et Responsable de la Réassurance, pour leur disponibilité dans l'encadrement et la réalisation du présent rapport de stage ;
- **Monsieur LIKASSI BOKAMBA Fulgence** pour ses conseils et son apport financier durant toute ma formation ;
- **Madame KIZELE Alphonsine** pour son soutien multiforme à mon endroit ;
- **Monsieur BAHOUALILA Chancel**, pour sa participation à la réalisation de ce rapport ;
- **Messieurs BOBENDA Alfred, NKAYA Alchie et BAMBELA Théophile Hidris** pour leur soutien multiforme

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ADAB	:	Autres Dommages Aux Biens
AGC	:	Assurances Générales du Congo
BCA	:	Bureau Central des Accidents
CEG	:	Compte d'Exploitation Général
CIMA	:	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
DG	:	Direction Générale
DGA	:	Directeur Général Adjoint
DNA	:	Direction Nationale des Assurances
EDP	:	Excédent De Plein
FAC	:	La réassurance Facultative
FACOB	:	Facultative- Obligatoire
IA	:	Individuelle Accidents
IIA	:	Institut International des Assurances
PB	:	Participation Bénéficiaire
PDG	:	Président Directeur Général
PMD	:	Prime Minimum de Depot
PP	:	Prime Provisionnelle
QP	:	Quote-part
RA	:	Risques Annexes
RCD	:	Responsabilité Civile Diverses
REC	:	Risque En Cours
S/P	:	Rapport Sinistres à Primes
SA	:	Société Anonymes
SAP	:	Sinistres A Payer
SL	:	Stop Loss
SMP	:	Sinistre Maximum Probable
XL	:	Excess of loss
XL/R	:	Excess of Loss ou Excédent de sinistres sur Rétention
CA	:	Chiffre d'Affaires

LISTE DES TABLEAUX

PREMIÈRE PARTIE

Tableau 1. 1 : Répartition du personnel selon la catégorie socioprofessionnelle.....	4
Tableau 1. 2: Évolution du chiffre d'affaire de 2007 à 2011	5
Tableau 1. 3: Évolution des sinistres de 2007 à 2011	6

DEUXIÈME PARTIE

Tableau.1. 1 : situation du traité QP de 2007 et 2008	21
Tableau.1. 2 : situation du traité 2007 à 2009	22
Tableau.1.3 : Situation du traité XL Automobile, Individuelle Accidents et Responsabilité Civile diverses.	23
Tableau.1. 4 : Situation de la réassurance Facultative de 2011	23
Tableau.1. 5: Maquette du tableau EDP Prime	24
Tableau.1. 6: Maquette du tableau EDP sinistre	25
Tableau 2. 1 : Répartition risque A, B,C	30
Tableau 2. 2 : Répartition des sinistres entre les AGC et les réassureurs.....	30
Tableau 2. 3: La part de la commission sur les produits des AGC.....	32
Tableau 2. 4: La part de la PB dans les produits de la société.....	32
Tableau 2. 5: Résultats de la branche Automobile, Individuelle Accident et Responsabilité Civiles Diverses	34
Tableau 2. 6: Branche INCENDIE, RA et ADAB	36
Tableau 2. 7: Branche transport.....	37
Tableau 2. 8: Résultat de la cession facultative.....	39
Tableau 2. 9: Résultats globaux des traités et des cessions facultatives.....	39
Tableau 2. 10: Taux de cession de primes.....	40
Tableau 2. 11: Taux de cession de sinistre	41

ANNEXES

Tableau A. 1 : Situation de la cession facultative en 2011	48
Tableau A. 2 : Maquette compte courant de réassurance	50
Tableau A. 3: Extrait de portefeuille des AGC de 2007 à 2012.....	52

LISTE DES GRAPHIQUES

PREMIÈRE PARTIE

Graphique 1. 1: Évolution du chiffre d'affaire de l'AGC sur la période 2007-2011	5
--	---

DEUXIÈME PARTIE

Graphique.2. 1: situation de la branche Automobile, Individuelle Accident et Responsabilité Civiles Diverses	35
Graphique.2. 2: Situation de la branche Incendie, Risques Annexes et Autres Dommages aux Biens	36
Graphique.2. 3: Situation de la branche transport de 2007 à 2011	38
Graphique.2. 4: Résultats globaux.....	40

RÉSUMÉ

Pour compléter la formation des étudiants de Maîtrise en Sciences et Techniques d'Assurances (MST-A), l'Institut International des Assurances (IIA) envoie ses étudiants en stage pratique d'une durée de cinq (05) mois. C'est dans cette perspective que nous avons effectué notre stage aux Assurances Générales du Congo (AGC) sanctionné par la rédaction d'un rapport de stage. Celui-ci comprend deux parties:

- La présentation de la structure dans laquelle nous avons effectué notre stage ainsi que son déroulement ;
- Le traitement du problème soulevé pendant la période de stage en rapport avec les activités de la société.

Le stage s'est déroulé dans un cadre propice pour l'imprégnation professionnelle. Nous avons approfondi nos connaissances dans le domaine des assurances. Pendant notre stage, nous avons formulé certaines suggestions dont l'installation d'un logiciel de traitement des données de la réassurance et la définition claire des procédures.

Après la prise de connaissance de l'ensemble des activités des AGC, nous avons choisi de travailler sur la réassurance, en particulier sur « *Impact de la réassurance sur le développement d'une compagnie d'assurance : cas des AGC IARD* ». L'objectif de ce travail est d'apprécier l'apport de la réassurance sur la croissance des AGC.

La croissance en l'espèce est appréciée sur la production, les sinistres, les commissions de réassurance et la participation bénéficiaire de la société AGC. Nous avons aussi analysé un extrait de portefeuille et les traités de réassurance de celle-ci de 2007 à 2012.

Il ressort de nos analyses que la réassurance a un apport positif sur la croissance des AGC, car elle permet à celle-ci d'augmenter sa capacité de souscription des risques, de faire face à ses sinistres par la participation active des réassureurs. Le taux de commissions étant fonction inverse de la sinistralité, les commissions de réassureurs sont non négligeables dans les produits de la société. En plus, la société n'ayant pas réalisé une perte durant ces exercices, sa participation sur les bénéfices que réalisent les réassureurs est importante.

Cependant, les résultats globaux des traités de réassurance de 2007 à 2012 sont tous en faveur des réassureurs, ceux-ci s'expliquent par la bonne sinistralité de certaines branches (Transport par exemple) et par le fait que les traités XL ne sont pas du tout touchés (soit

parce que la priorité est très élevée, soit parce que cette branche n'est pratiquement pas sinistrée).

Nous avons formulé certaines suggestions dans le but d'accroître d'avantage le chiffre d'affaire de la société, d'améliorer les résultats de réassurance et d'augmenter les produits des AGC. Parmi ces suggestions, nous pouvons citer :

- La Transformation de la prime minimum de dépôt en prime provisionnelle pour le traité XL transport ;
- La réduction du montant des sinistres au comptant et de la franchise aggregate pour les traités excédent de sinistre ;
- Le maintien d'un seul traité XL transport par risque et par événement au lieu de deux traités (XL par risque et XL par événement).

ABSTRACT

To complete the training of students in Science and Technology Master Insurance (STD-A), the International Institute of Insurance (III) sends its students practical training for a period of five (05) months. It is in this perspective that we have done our internship in General Insurance of Congo (GIC) sanctioned by writing an internship report. It includes two parts:

- The layout of the structure in which we conducted our course and its progress;
- The treatment of the problem raised during the probationary period in connection with the activities of the company

The training took place in an environment conducive to professional impregnation. We have deepened our knowledge in the field of insurance. During our training, we found some suggestions that the installation of a software data processing reinsurance and clear procedures.

After becoming aware of all the activities of GIC, we are interested in working on reinsurance, particularly on "Impact of reinsurance on the development of an insurance company: the case of GIC casualty." The objective of this work is to assess the contribution of reinsurance on the growth of GIC.

Growth in this case is assessed on the production, claims, reinsurance commissions and profit sharing. We also analyzed the reinsurance thereof from 2007 to 2012.

It is clear from our analysis that reinsurance has a positive contribution to the growth of GIC, as it allows it to increase its underwriting capacity risks, to meet its claims by the active participation of reinsurers. The commission rate is an inverse function of the claims; commissions from reinsurers are significant in the company's products. In addition, the company has not made a loss during these exercises, participation in the profits realized reinsurers is important.

However, the overall results of the reinsurance treaties from 2007 to 2012 are all in favor of reinsurers, this can be explained by the loss of some good branches (eg transport) and that Treaties XL are not affected at all (either because the priority is high, either because this branch is practically not affected).

We have made some suggestions in order to increase the advantage of the turnover of the company, improve results and increase reinsurance products GIC. Among these suggestions, we can mention:

- The Transformation of the minimum premium deposit provisional premium for the Treaty XL transport;
- Reducing the amount of cash losses and deductible for aggregate excess of loss treaties;
- Maintaining a single treaty XL transportation risk and event instead of two treaties (XL, XL by risk and per event).

SOMMAIRE

DÉDICACES.....	i
REMERCIEMENTS.....	ii
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	iii
LISTE DES TABLEAUX	iv
LISTE DES GRAPHIQUES.....	v
RÉSUMÉ	vi
ABSTRACT	viii
AVANT-PROPOS	x
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
PREMIÈRE PARTIE : PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ET DÉROULEMENT DU STAGE.....	2
CHAPITRE I: PRÉSENTATION DES ASSURANCES GÉNÉRALES DU CONGO.....	3
I. Historique.....	3
II. Les activités des AGC	4
III. L'organisation	6
IV. Fonctionnement.....	6
CHAPITRE II : DÉROULEMENT DU STAGE.....	11
I. Présentation du programme du stage	11
II. Les tâches exécutées.....	11
III. Suggestions.....	14
DEUXIÈME PARTIE : L'IMPACT DE LA RÉASSURANCE SUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE : CAS DES AGC IARD. 16	
CHAPITRE I : MÉCANISME DE FONCTIONNEMENT ET ÉTAT DE LA RÉASSURANCE DES AGC.....	17
I. Mécanismes de fonctionnement de la réassurance	17
II. État de la réassurance des AGC.....	20
III. Méthodes de traitement des données de la réassurance	24
CHAPITRE II: IMPACT DE LA RÉASSURANCE SUR LE DÉVELOPPEMENT DES AGC.....	27
I. Le rôle de la réassurance sur les Assurances Générales du Congo.....	28
II. analyse de la réassurance des AGC.....	33
III. Suggestions.....	41
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	43
BIBLIOGRAPHIE	45
LISTE DES ANNEXES	46
TABLE DES MATIÈRES	53

AVANT-PROPOS

Ce travail de recherche s'inscrit dans la perspective académique de fin de formation des étudiants de Maîtrise en Science et Techniques d'Assurances (MST-A) de l'Institut International des Assurances (IIA). Il répond au contexte académique de cette institution qui inclut dans le programme d'étude, notamment au cycle MST-A, la rédaction d'un rapport de stage devant faire l'objet d'une soutenance publique devant un jury.

C'est une initiation à la recherche qui offre une opportunité d'application de quelques connaissances acquises le long de la formation qui comprend aussi une période de stage. Le présent document résume les cinq (05) mois de stage que nous avons effectué au sein des Assurances Générales du Congo (AGC). Il constitue un rapport que nous avons rédigé sur le thème : « *Impact de la réassurance sur le développement d'une compagnie d'assurance : cas de AGC IARD* », sous l'encadrement de Monsieur **GANDZIEN Dundas Tiffany**, Responsable de la réassurance aux AGC.

A tous ceux qui par devoir ou par curiosité voudront parcourir les pages de ce document, nous demeurons ouverts à toutes critiques et suggestions qui nous permettront d'améliorer la qualité de ce travail.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'activité essentielle d'une compagnie d'assurance est la vente des contrats d'assurance dans le but de protéger les assurés contre le péril que peut subir leur patrimoine. Pour couvrir ses engagements vis-à-vis des assurés, la société d'assurance doit souscrire un grand nombre de risques. C'est cette nécessité de production qui justifie la recherche sans cesse, par les assureurs de nouveaux assurés, mais tout en respectant l'exigence de sélection des risques pour ne pas causer un déséquilibre technique de la société.

Toutefois, malgré la compétence d'une compagnie d'assurance, sa rigueur dans la souscription des risques, un déséquilibre est toujours à redouter.

Pour réduire au maximum les conséquences, susceptibles de déséquilibrer ses opérations et d'empêcher de tenir ses engagements envers ses assurés, la société d'assurance fait recours à la réassurance pour participer à la garantie du risque. Les Assurances Générales du Congo ne font exception à la pratique. Et l'on comprend mieux pourquoi le programme de réassurance est exigé comme éléments faisant partie du dossier d'agrément d'une société d'assurance par la CIMA.

En faisant recours à la réassurance pour garantir les risques susceptibles de l'exposer à des sinistres importants ; l'assureur reconnaît sans doute la place fondamentale du réassureur dans l'opération d'assurance. Ceci étant, l'on peut se poser la question de savoir quel est l'impact de la réassurance sur le développement d'une compagnie d'assurance ? C'est l'objet de ce rapport en prenant le cas spécifique des AGC.

Pour ce faire, notre travail s'articulera autour des points suivants :

- Définition de la réassurance, et ces mécanismes de fonctionnement;
- La réassurance telle que pratiquée aux AGC ;
- Impact de la réassurance sur le développement des AGC, de ce dernier point, nous tenterons de répondre à la problématique posée.

Avant de développer ces différents points, nous vous présenterons d'abord la société AGC dans laquelle nous avons effectué notre stage.

PREMIÈRE PARTIE : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DEROULEMENT DU STAGE

L'objectif de cette partie est de jeter les bases nécessaires à l'analyse qui sera faite dans le cadre du présent rapport de stage. Il s'agit ici de présenter la structure dans laquelle nous avons effectué notre stage et les missions qui lui sont assignées (Chapitre I) et d'exposer les différents travaux que nous avons eu à effectuer au sein de cette société (Chapitre II).

CHAPITRE I: PRÉSENTATION DES ASSURANCES GÉNÉRALES DU CONGO

Nous présenterons dans ce chapitre les Assurances Générales du Congo IARD.

I. HISTORIQUE

La Société Assurances Générales du Congo (AGC) a été agréée le 19 novembre 1999 par arrêté n° 1538/ MEFB du Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget après avis favorable de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) en octobre 1999 à BAMAKO au MALI. Elle est Immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro: RC—996—B—171. Les activités commerciales et techniques n'ont débuté qu'en février 2000 à Pointe-Noire.

Une Société Anonyme (S.A.), les Assurances Générales du Congo ont aujourd'hui un capital de **1 500 005 000** FCFA totalement libéré. Son siège social est situé à Brazzaville, sur l'Avenue Sergent MALAMINE (Centre-ville).

Elle compte six (06) bureaux directs dont :

- deux à BRAZZAVILLE ;
- un à POINTE-NOIRE ;
- un à N'KAYI ;
- un à OUESSO ;
- un à OYO.

Et emploi trente sept (37) agents réparti comme suit :

Tableau 1. 1 : Répartition du personnel selon la catégorie socioprofessionnelle

	Hommes	Femmes	Total
CADRES	9	4	13
MAITRISES	12	5	17
EMPLOYÉS	7	0	7
Total	28	9	37

Source : Rapport annuel des AGC 2011

II. LES ACTIVITES DES AGC

Les Assurances Générales du Congo ont pour activité principale la vente des produits d'assurance tant aux particuliers qu'aux entreprises. Dans cette partie, nous allons traiter des différentes branches pratiquées de même que présenter l'évolution du chiffre d'affaire et l'évolution de la charge de des sinistres de la société.

A. LES BRANCHES PRATIQUEES

1. Les produits d'assurance des particuliers

Les différents produits vendus aux particuliers sont essentiellement : assurance Automobile, assurance Individuelle Accidents, assurance Multirisques Habitation, Assurance Voyage, Assurance Maladie et accidents corporels, assurance Responsabilité civile Diverses.

2. Les produits d'assurance des entreprises

Les différents produits vendus aux entreprises sont : assurance automobile, assurance individuelle accidents, assurance multirisques professionnelle, assurance individuelle accidents groupe, assurance transport, assurance maladie groupe, assurance responsabilité civile diverses et assurance risques techniques.

B. ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Nous avons exploité le rapport annuel des AGC de 2011 qui retrace l'évolution du chiffre d'affaires des AGC de 2001 à 2011 en nous limitant sur cinq exercices de 2007 à 2011. Il ressort de ces analyses qu'au cours de cette période, le chiffre d'affaires des AGC est

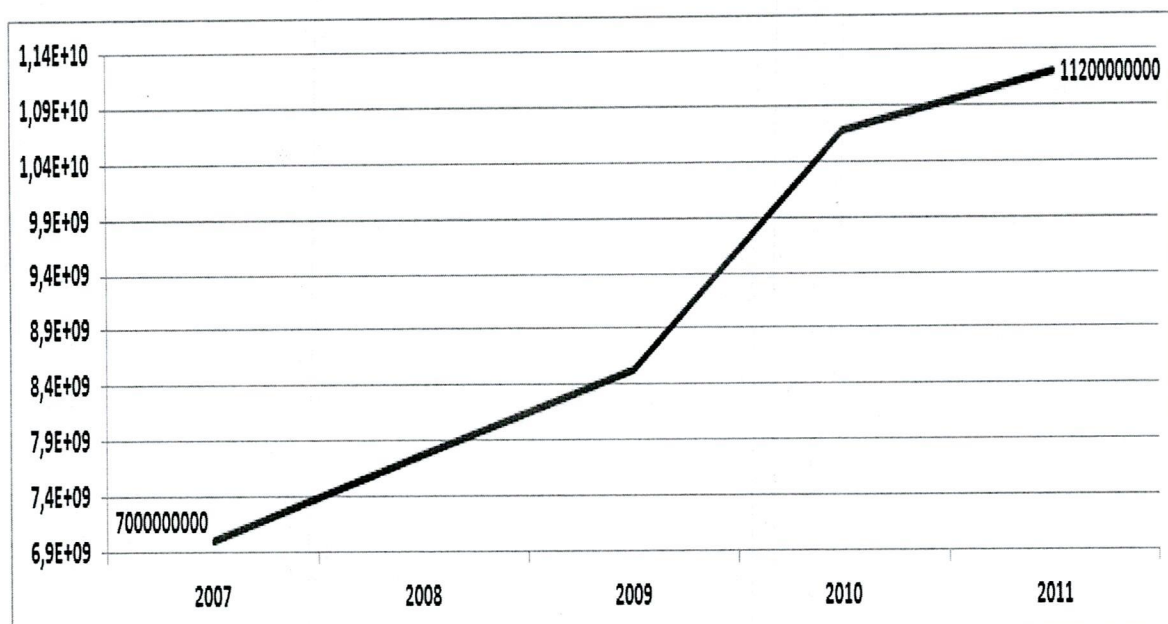
passé de FCFA 7 000 000 000 en 2007 à FCFA 11 200 000 000 en 2011, soit un taux de croissance moyenne de 10,17%

Tableau 1. 2: Évolution du chiffre d'affaire de 2007 à 2011

Années	2007	2008	2009	2010	2011
CA en 10 ⁶ FCFA	7 000	7 779	8 530	10 683	11 200
Variation	0	11,13	9,65	25,24	4,84

Source : Rapport annuel des AGC 2011

Graphique 1. 1: Évolution du chiffre d'affaire de l'AGC sur la période 2007-2011



Source : Rapport annuel des AGC 2011

C. L'ÉVOLUTION DES SINISTRES

Comme l'évolution du chiffre d'affaires, nous avons exploité le rapport annuel des AGC de 2011 qui retrace aussi l'évolution des sinistres de la société de 2001 à 2011. L'évolution était exploitée sur la période de 2007 à 2011. Il ressort du tableau suivant que la charge totale de sinistre de la société augmente considérablement d'une année à l'autre au cours de cette période.

Tableau 1. 3: Évolution des sinistres de 2007 à 2011

Année	Sinistres payés en 10 ⁶	Sinistres restant à payer en 10 ⁶	Charge totale de Sinistres en 10 ⁶
2007	1 833	1 534	3 367
2008	1 239	1 759	2 998
2009	1 649	1 878	3 527
2010	3 400	3 781	7 181
2011	3 174	5 455	8 629

Source : Rapport annuel des AGC 2011

III. L'ORGANISATION

Les AGC sont dirigées par un Président Directeur Général qui coordonne les activités de la société sur tous les plans : administratif, commercial, technique, financier et Comptable. Un Directeur du Contrôle Interne lui est directement rattaché.

Dans ses responsabilités, le Président Directeur Général est secondé par un Directeur Général Adjoint à qui, il délègue l'administration et le contrôle d'un certain nombre de Directions, et lui rend compte de son activité. Toutes les directions (technique; Commerciale et Marketing; Réassurance et Études Statistiques; Administrative et Finances) de la société sont placées sous son autorité et lui rendent compte chacune de leurs activités respectives.

IV. FONCTIONNEMENT

A. LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Le Président Directeur Général a sous sa responsabilité la Direction Générale de la société. Il jouit à cet effet des pouvoirs les plus étendus, dans la limite de l'objet social.

Le Président Directeur Général a seul le pouvoir de convoquer et de présider le conseil d'administration, d'examiner les affectations et les comptes de la société, suivre l'action de la société.

B. LA DIRECTION DE CONTROLE INTERNE

Elle est placée sous la responsabilité d'un Directeur de Contrôle Interne assisté par un Contrôleur Général.

La Direction de Contrôle Interne a pour mission :

- Contrôler et veiller à la bonne application des procédures en vigueur dans la société;
- Mesurer et contrôler les performances de la société ;
- Confronter les résultats aux prévisions, établir les écarts, les expliquer et proposer les mesures rectificatrices ;

C. LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

Le Directeur Général Adjoint (DGA) est celui qui seconde le PDG. Lorsque celui-ci est empêché, le DGA exerce le pouvoir conformément aux statuts de la société. Il a sous lui le contrôle des Directions ci-dessous.

D. LA DIRECTION INFORMATIQUE

Elle a pour mission essentielle de :

- Veiller au bon fonctionnement des matériels informatiques et logiciels acquis par la société ;
- Programmer les applications nécessaires à la gestion de la société ;
- Assurer la maintenance des applications en exploitation ;

E. LA DIRECTION TECHNIQUE

Dirigée par un Directeur Technique, la Direction Technique comprend :

- Les Bureaux Directs,
- Le Département de la Production Siège;
- Le Département de Sinistres et Contentieux ;
- Le Département des Intermédiaires.

Il est responsable de la coordination technique du :

1. Département de la Production Siège

C'est le Département qui émet tous les contrats d'assurance directs auprès de la Direction Générale. Dirigé par un Chef de Département, le Département de la production a pour missions de :

- Élaborer les procédés de souscription et de tarification des risques ;
- Élaborer les tarifs pour les risques nouveaux ;
- Promouvoir et développer de façon permanente le portefeuille direct de la société ;

2. Département Sinistres et Contentieux

Placé sous la responsabilité d'un Chef de Département, le Département Sinistres et Contentieux est subdivisé en deux (02) Services: le Service Sinistres et le Service Contentieux qui ont respectivement pour mission :

Pour le Service Sinistre :

- Mettre en place les procédures d'évaluation et de règlement des sinistres conformément au Code CIMA ;
- Promouvoir l'image de marque de la société auprès des assurés grâce à un système de règlement efficace des sinistres ;
- rendre compte mensuellement à la Direction Générale de l'évolution des activités à travers un tableau de bord commenté par un rapport succinct d'activité.

Pour le Service Contentieux :

- Veiller à la bonne évaluation des sinistres pour le règlement amiable ;
- Conseiller les Agences dans la procédure à suivre relative aux évaluations des sinistres et leurs règlements amiables.

3. Département Réseau des Intermédiaires

Il est placé sous la responsabilité d'un Chef de Département et a pour mission :

- De veiller au paiement régulier des primes émises et encaissées par les courtiers et Agents Généraux ;
- De veiller à la bonne exécution de ces conventions et contrats au plan technique ;
- Émission des contrats d'assurance des intermédiaires.

F. LA DIRECTION COMMERCIALE, MARKETING ET COMMUNICATION

Placé sous l'autorité d'un directeur, la Direction Commercial et Marketing a pour mission de :

- Élaborer et proposer la politique commerciale et marketing de la société avec des objectifs chiffrés ;
- Veiller à la bonne communication entre les AGC, la clientèle et les médias ;

- Recevoir et proposer des nouveaux produits ;

G. LA DIRECTION DE LA REASSURANCE ET DES ÉTUDES STATISTIQUES

Elle comprend deux (02) départements : le département de réassurance et celui des études statistiques.

1. Le Département de réassurance

Le Département de Réassurance a pour mission de:

- Suivre et contrôler les placements des affaires facultatives ;
- Gérer les traités de réassurance ;
- Suivre et contrôler l'établissement des bordereaux de comptes de cession en réassurance traités et facultatif ;
- Veiller à l'envoi des comptes aux partenaires dans les délais impartis ;
- Préparer et élaborer les opérations de réassurance pour le renouvellement ou les nouvelles cotations.

2. Le Département des Études Statistiques

Il a pour mission essentiel de :

- Tenir à jour les statistiques telles que demandées par le code CIMA ;
- Être en relation constante avec la CIMA pour répondre à toutes sollicitations de celle-ci ;
- Tenir à jour les états CIMA.

H. LA DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Cette direction comprend actuellement deux Départements : le Département de la comptabilité et finance et celui des Ressources Humaines et du Matériels.

1. Le Département de la comptabilité et Finances

Le Département comptabilité a pour mission de :

- Tenir de la comptabilité générale ;
- Contrôler le journal général, le grand livre général et les balances ;

2. Le Département des Ressources Humaines et du Matériels

La Département Ressources Humaines et du Matériels a pour mission :

- La gestion des Ressources Humaines conformément à la convention collective, règlement intérieur, règlements et décisions édictés par le conseil d'administration et la Direction Générale;
- Le contrôle de l'application des procédures administratives internes,
- La tenue des dossiers de chaque agent.

I. LES BUREAUX DIRECTS

Dirigés par des Chefs de bureaux, les bureaux directs ont été créés pour faciliter la distribution de proximité des produits d'assurance. C'est une politique qui permet aux clients habitant loin de la Direction Générale, de souscrire leurs contrats d'assurance sans trop de tracasseries liées aux déplacements vers le centre ville de Brazzaville où est située la Direction Générale.

CHAPITRE II : DÉROULEMENT DU STAGE

Il est à préciser que dans ce chapitre nous parlerons essentiellement des tâches effectuées pendant notre stage dans les différents Services et Départements en commençant par la présentation du programme de stage.

I. PRÉSENTATION DU PROGRAMME DU STAGE

Notre stage aux Assurances Générales du Congo s'est déroulé suivant le planning ci-après :

- Service Production : du lundi 14 mai au vendredi 29 juin 2012
- Service Sinistres : du lundi 02 juillet au vendredi 28 juillet 2012
- Service Comptabilité : du lundi 30 juillet 2012 au vendredi 10 août 2012
- Direction de la Réassurance et des Études Statistiques : du 6 juin au 30 septembre 2012 (après midi)
- Département Réseau des Intermédiaires : du 12 août 2012 au 27 septembre 2012.

II. LES TACHES EXECUTEES

A. LE DEPARTEMENT DE LA PRODUCTION

Les activités principales de ce département demeurent essentiellement la souscription des polices d'assurance.

Dans le cadre de notre stage, cet objectif était atteint même si certaines tâches sont exclusivement réservées aux agents de la société. Certes, nous nous sommes limité à recevoir le client, lui proposer une solution lorsqu'il éprouve le besoin, faire la cotation automobile de toutes les catégories, cloisonner les dossiers, enregistrer les dossiers dans un registre manuel et dans un fichier Excel. Nous n'avons pas eu l'opportunité de réaliser la saisie sur logiciel des contrats toutes branches confondues, la cotation des risques tels que l'Incendie, Bris de machine, individuelle accidents et autres risques.

B. LE SERVICE DE SINISTRES

Les activités menées dans ce service sont les suivantes :

- Ouvrir les dossiers sinistres suivant les déclarations faites par les assurés ;
- Vérifier l'acquisition des garanties des sinistres déclarés ;

- Saisir les sinistres dans le logiciel utilisé par les AGC
- Instruire les dossiers sinistres pour lesquels les garanties sont acquises ;
- Régler les dossiers sinistres ;
- Préparer les documents de synthèse pour une lecture de la situation des sinistres de l'Agence de Brazzaville.

Ouverture du dossier sinistre :

Nous avons enregistré les sinistres selon les déclarations de l'assuré, ensuite procédé à l'enregistrement de ce dossier dans un fichier Excel en donnant une évaluation provisoire du sinistre avant de lui attribuer un numéro chronologique unique.

Vérification de l'acquisition de garanties :

Il s'agissait de vérifier si la survenance du sinistre est intervenue pendant la période de validité du contrat, et si la garantie mise en cause est acquise ou non. Toutefois, un dossier était ouvert à la déclaration du sinistre.

Préparation des documents de synthèse :

Il s'agit de répartir par branches, dans des tableaux de synthèse, la situation de sinistre de l'agence pendant une période donnée. Nous avons effectué ce travail au début de chaque semaine. Ces documents sont constitués de la synthèse des dossiers :

- Des Sinistres déclarés de l'exercice,
- des tardifs déclarés au cours de l'exercice inventorié,
- des sinistres payés,
- des Sinistres restant à payer aussi bien ceux de l'exercice à inventorier que ceux des exercices antérieurs.

Nous avons en outre exécuté certaines tâches telles que la préparation des correspondances adressées au Bureau Central des Accidents (BCA), aux garagistes agréés (document donnant l'ordre au carrossier de réparer le véhicule d'une victime), aux pharmacies agréées, et aux hôpitaux travaillant avec les AGC pour la prise en charge des victimes d'accidents.

C. LE SERVICE COMPTABILITE

Il est avant tout nécessaire de préciser qu'il s'agit du service de comptabilité de l'Agence. La comptabilité tenue par ce Service concerne essentiellement l'Agence de Brazzaville. Nous y avons effectué les tâches suivantes :

- Préparation des chèques à présenter à la signature ;

- Enregistrement des opérations de banque dont l'objectif est de contrôler la variation du solde de la société. Cet enregistrement se faisait sur un fichier Excel et à chaque banque correspond un fichier et un compte ;
- Classement des pièces de dépenses et de recettes de caisse par banque et par jour ;
- Libération des chèques prêts à usage.

D. LA DIRECTION DE LA REASSURANCE ET DES ÉTUDES STATISTIQUES

Dans le programme du déroulement de stage, il était prévu que nous commençons dans cette Direction après notre passage à la Comptabilité. Toutefois, nous l'avons déjà dit, pour des raisons liées au choix du thème, il était indispensable de commencer aux Départements Statistiques et Réassurance le 6 juin au 30 septembre où nous travaillions les après midi.

1. Le Département Réassurance

Au Département Réassurance, nous avons:

- Élaboré les tableaux excédent de plein en fonction des données du service production et sinistres (la procédure est expliquée au chapitre 1 de la deuxième partie « méthode de traitement des données »);
- Confectionné les comptes de réassurance : cette opération consiste à élaborer d'abord le compte à 100% et ensuite établir un compte pour chaque réassureur en fonction de sa proportion dans le bouquet de traité;
- Élaboré le tableau synoptique de réassurance: un tableau qui résume toute la situation de réassurance des AGC d'une année donnée, par type de traité et par forme de réassurance ;
- Établi les profils de portefeuille de 2011 et du premier semestre 2012 ;
- Préparé les bordereaux de cessions des affaires faisant l'objet de la réassurance facultative ;
- Rapproché les données du Département Réassurance de celles de la Comptabilité.

2. Le Département Statistiques

La mission de ce Département est principalement la confection des états financiers et des états CIMA. Nous y avons contribué en:

- Déterminant le montant de la prime totale émise par la compagnie pour le premier semestre, avec pour support les listings de production,

- Produisant les états d'émissions par branche;
- Faisant la répartition du portefeuille, c'est-à-dire la distinction entre les primes nettes accessoires des particuliers et ceux des entreprises.

E. LE DEPARTEMENT RESEAU DES INTERMEDIAIRES

Il s'occupe de toute la production des intermédiaires et a pour mission d'approvisionner les intermédiaires d'assurances des attestations d'assurances automobile, de préparer les cotations et d'assurer l'émission des contrats autres que automobile, de procéder à la synthèse de production des intermédiaires, à la tenue des comptes courants et au contrôle des intermédiaires.

Dans le cadre de notre stage, nous avons :

- Approvisionné les intermédiaires en attestation d'assurance : Toutes les attestations à transmettre à l'intermédiaire faisaient l'objet d'un enregistrement dans un registre mentionnant principalement les numéros de séries ;
- Émis les polices Multirisques Habitation (MRH) et les avenants de renouvellement;
- Fait la synthèse de production des intermédiaires : il s'agissait, en fonction de la production (les émissions, les annulations, les arriérés) fournie par les intermédiaires, de déterminer de la prime acquise à la société, la commission de l'agent général ou du courtier, la taxe.

III. SUGGESTIONS

Nous sommes satisfaits du stage que nous avons effectué au sein des Assurances Générales du Congo (AGC), l'environnement de travail a été sain et très propice pour l'imprégnation dans le monde du travail. Ce stage nous a permis non seulement de mettre en pratique ce que nous avons appris à école, mais aussi d'apprendre certaines techniques pratiques et de maîtriser les procédures d'exécution des tâches.

Toutefois, nous avons formulé certaines suggestions dont la prise en compte par la société pourrait améliorer certaines conditions de travail des agents.

A. LA DEFINITION CLAIRE DES PROCEDURES

Dans le manuel de procédure des AGC, les tâches à effectuer par chaque Département et Service sont définies. Par manque du personnel, certains agents se trouvent en train de cumuler les tâches, cette situation entraine un véritable problème de circulation d'information

de telle sorte qu'il est difficile de savoir les véritables attributions d'un Département ou d'un service. Nous proposons donc que le manuel de procédure soit mis à la disposition de tous les agents de la société avant d'être réellement appliqué.

B. LA CONTRIBUTION A L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Il est question de souligner les éléments qui non seulement peuvent augmenter le rendement mais qui feront que le personnel travaille dans de bonnes conditions. Nous proposons que soient pris en compte:

- Le renforcement des effectifs du personnel dans certains services là où il y a beaucoup du travail est intense tels que: à la Réassurance, aux Statistiques, aux Sinistres, au Réseau des Intermédiaires ;
- L'installation d'un outil informatique adapté pour le traitement des données de la réassurance. Ceci permettra au Département Réassurance de récupérer directement ces données sans difficulté ;
- La mise en réseau de tous les intermédiaires et la Direction générale des AGC, de façon à réduire la fraude et faciliter le travail du Département Réseau des Intermédiaires.

DEUXIÈME PARTIE : L'IMPACT DE LA RÉASSURANCE SUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE : CAS DES AGC IARD

La réassurance est une activité indispensable pour toute compagnie d'assurance, dans la mesure où elle apporte aux cédantes entre autre une plus grande sécurité leur permettant d'étendre le champ de leurs opérations et de garantir de risques nouveaux ou plus hasardeux pour lesquels les renseignements statistiques sont inexistants ou insuffisants.

Dans cette partie nous allons définir la réassurance, ses différentes formes et mécanismes ainsi que l'état de la réassurance aux Assurances Générales du Congo (Chapitre1) avant d'apprécier l'impact de la réassurance sur le développement des AGC (Chapitre 2).

CHAPITRE I : MÉCANISME DE FONCTIONNEMENT ET ÉTAT DE LA RÉASSURANCE DES AGC

I. MECANISMES DE FONCTIONNEMENT DE LA RÉASSURANCE

A. DEFINITION DE LA REASSURANCE

Il y a plusieurs définitions de la réassurance parmi lesquelles celle de François COUILBAULT, Constant Eliashberg, Michel LATRASSE dans « les grands principes de l'assurance »

« La réassurance est une opération par laquelle une société d'assurance (la cédante) s'assure elle-même auprès d'une autre société (le réassureur ou le cessionnaire) pour une partie des risques qu'elle a pris en charge »¹.

B. LES DIFFERENTES FORMES DE RÉASSURANCE

On distingue deux formes de réassurance : la réassurance obligatoire et la réassurance facultative.

1. La réassurance Obligatoire

Encore appelée réassurance des traités, la réassurance obligatoire consiste à réassurer un ensemble de polices appartenant à une branche prédéfinie par un traité. C'est un accord en vertu duquel les primes et les sinistres d'une partie des affaires souscrites par la compagnie sont répartis proportionnellement ou non entre la cédante et ses réassureurs. La réassurance obligatoire comprend deux types de traités : le traité Proportionnel (la quote-part et l'excédent de plein) et le traité non proportionnel (Excédent de sinistre et Excédent de pertes annuelles).

¹ Les grands principes de l'assurance, François Couilbault, Constant Eliashberg, Michel Latrasse, 6^{ème} édition L'Argus 2003, P 62

La réassurance proportionnelle :

Dans les opérations de Réassurance proportionnelle, l'assureur et le réassureur partagent dans les proportions convenues, tous les éléments du risque, c'est-à-dire la somme assurée, la prime et tous les sinistres pouvant se réaliser pendant la période de garantie. On distingue généralement deux types des traités proportionnels et un traité hybride : le traité Quote-part, le traité Excédent de Plein et le traité hybride Facultatif-Obligatoire (Facob).

➤ Le traité quote-part

Le traité quote-part consiste pour la cédante à partager avec le réassureur les risques d'une branche donnée dans un certain pourcentage convenu, représentant leurs parts respectives dans les capitaux, les primes et les sinistres.

Le traité QP est utilisé lorsque le portefeuille de la compagnie cédante n'a pas encore atteint un certain niveau en termes de volume de primes (compagnie naissante ou lorsqu'il s'agit de risques moins connus). Dans un traité QP, il ya un réel partage du sort entre les parties.

➤ Le traité excédent de plein ou excédent de capitaux

Dans un traité en Excédent de Plein, la cédante conserve un montant nominal qu'elle est prête à payer pour chaque risque garanti de telle sorte que tous les risques dont le capital assuré est supérieur à sa rétention fera l'objet d'une cession. Le réassureur de son côté définit une certaine limite en montant au-delà de la rétention sur laquelle il ne sera pas tenu. Ce montant est généralement égal à un multiple de la rétention de la cédante.

Les primes et les sinistres, sont répartis proportionnellement entre la compagnie et les réassureurs en excédent de plein.

➤ Le traité facultatif obligatoire

Le traité Facob qui vient le plus souvent en complément du traité proportionnel obligatoire (QP et EDP) est souvent utile pour des besoins de capacité complémentaire de la cédante. Dans un traité Facob, l'assureur n'est pas obligé de céder les risques qu'il souscrit, mais lorsqu'il cède, le réassureur est obligé d'accepter les risques qui lui sont cédés. La réassurance dans ce cas est facultative pour la cédante et obligatoire pour le réassureur. Ce traité est absent des différents programmes de réassurance de la société Assurances Générales du Congo.

La réassurance non proportionnelle :

Le traité non-proportionnel est un traité par lequel le réassureur couvre à concurrence d'un certain montant (portée) l'excédent de sinistre de la cédante au-delà d'un montant de sinistre fixé (priorité). Contrairement à la réassurance proportionnelle qui porte sur les capitaux, la réassurance non proportionnelle porte sur les sinistres de la cédante.

On distingue deux (02) types de traités non proportionnels : le traité en excédent de sinistres (Excess-of-loss ou XL) et le traité en excédent de pertes annuelles (Stop loss ou SL) inexistant aux AGC.

➤ Le traité excédent de sinistre (excédent of loss)

Dans ce traité, l'engagement de l'assureur est appelé « priorité ou franchise définie comme le montant maximum qu'il est prêt à payer sur chaque sinistre, et ce n'est qu'au-delà de ce montant que le réassureur peut intervenir. L'engagement du réassureur est appelé « Portée » (le montant maximum de son engagement sur chaque sinistre après la franchise de la cédante).

Il peut arriver que l'assureur souscrive des risques dont le capital garanti dépasse la capacité de souscription du traité. Dans ce cas, l'assureur a la possibilité de prendre une autre tranche d'XL qui viendra s'ajouter sur la première tranche d'XL (Franchise plus la portée) ou écrêter par la facultative ou encore par la cession proportionnelle.

D'une manière générale, on distingue un XL sur rétention qui protège la rétention de la cédante, un XL pour compte commun qui protège en même temps l'assureur et les réassureurs proportionnels, un XL sur souscription, un XL catastrophe ou XL par Événement, XL par Risque, etc.

➤ Le traité excédent de pertes annuelles

*« Le traité excédent de pertes annuelles (en anglais « stop loss ») est un traité dans lequel, le réassureur intervient lorsque l'ensemble des sinistres d'une année dépasse un certain pourcentage des primes encaissées (selon le rapport sinistres à primes) ».*²

Dans ce type de traité, la priorité de la cédante est une proportion des primes totales émises par rapport au montant total des sinistres de la branche. Aussi, la portée du réassureur

² *Les grands principes de l'assurance*, François COUILBAULT, Constant Eliashberg, Michel LATRASSE, 6^{ème} édition L'Argus 2003, P 65

dépend de la priorité de la cédante, la prime dans ce traité est soit fixe, soit variable en sens inverse du ratio S/P. Ce traité est absent du programme de réassurance des AGC.

2. La réassurance facultative

Contrairement à la réassurance obligatoire par laquelle la cédante est obligée de céder au réassureur tout ou partie des risques qu'elle souscrit. En réassurance facultative, la cédante n'est pas obligée de céder et le réassureur n'est pas obligé d'accepter. Les conditions de cession se font risque par risque. Ce qui rend la gestion difficile par rapport aux traités. La réassurance facultative se fait dans les cas où :

- Les capacités automatiques sont saturées (les capitaux du risque sont supérieurs à la capacité de souscription) ;
- Le risque est inhabituel (exemple la responsabilité environnementale, les risques atomiques) ;
- Le portefeuille est restreint et ne peut pas donner de matière suffisante pour un véritable traité de réassurance. Il est important de signaler que la réassurance facultative est pratiquée sur toutes les branches, le document contractuel qui matérialise les termes de leur accord est appelé bordereau de cession ou note de couverture.

II. ÉTAT DE LA REASSURANCE DES AGC

Le programme de réassurance des Assurances Générales du Congo de 2007 à 2011, contient essentiellement cinq (05) traités :

- Deux traités proportionnels
- Trois traités non proportionnels
- et un recours à la réassurance facultative.

A. LES TRAITES PROPORTIONNELS

1. Traité Quote-part

Aux Assurances Générales du Congo, le traité Quote-part protège la branche transport.

La société AGC jusqu'au 31 décembre 2011 était protégée par un traité quote-part par risque et par événement en branche transport. Ce traité est retiré du dispositif de réassurance de la société en 2012.

Notons que ce type de traité à couvert la branche incendie- RA et ADAB jusqu'en 2003 avant son retrait en faveur du traité Excédent de Plein Incendie- RA et ADAB.

En 2007 par exemple les AGC ont cédé FCFA 185 527 196 de prime pour recevoir des réassureurs FCFA 136 679 423 la même année pour faire face à ses sinistres.

Tableau.1. 1 : situation du traité QP de 2007 et 2008

Années	2007	2008
Primes acquise aux réassureurs	185 527 196	126 568 386
part des réassureurs dans les charges	136 679 423	-43 393 799
Résultat	48 847 773	169 962 185

Sources: État C1 des AGC et tableaux synoptiques de réassurance

2. Le traité excédent de Plein

Aux AGC le traité Excédent de Plein est pratiqué sur la branche Incendie et Risques Annexes (Bris de Glace, globale de Banque, Dégât des eaux) ainsi que sur les Autres Dommages aux Biens tels que Bris de Machine, Tous Risque Chantier (TRC), Tous Risque Montage (TRM), Tous Risque Informatique (TRI).

Les résultats de réassurance au cours de trois années se résument dans le tableau suivant. On constate que le montant de la prime cédée était en augmentation entre 2007 et 2009, par contre celui de la part des réassureurs dans les charges de sinistres était en baisse entre ces années.

Tableau.1. 2 : situation du traité 2007 à 2009

Années	2007	2008	2009
Primes acquise aux réassureurs	150 836 393	307 590 071	349 190 565
part des réassureurs dans les charges	383 223 317	196 072 288	195 962 341
Résultat	- 232 386 924	111 517 783	153 228 224

Sources: État C1 des AGC et tableaux synoptiques de réassurance

A partir de 2012, cette branche se subdivise en deux (02) sous branches protégées chacune par un traité EDP distinct l'un de l'autre:

- Un traité EDP Incendie et Risque Divers (Globale de Banque, vol, Bris de Glaces, Dégâts des eaux)
- Un traité EDP Engineering et Risques techniques qui couvre les risques Bris de Machine et Pertes d'Exploitation après Bris de machine, Tous risques Informatiques, Tous Risque chantier, Tout Risque Montage.

Les AGC établit les comptes de réassurance pour les traités proportionnels deux fois dans l'année c'est-à-dire chaque trimestre.

B. TRAITES NON PROPORTIONNELS

Le traité non proportionnel pratiqué par les AGC est essentiellement le traité Excédent de sinistres. Il existe aux AGC trois (03) traités en Excédent de Sinistres couvrant respectivement la rétention du traité excédent de plein Incendie, la rétention du traité QP transport et la souscription en automobile, individuelle accident et Responsabilités civiles diverses. La prime à payer pour cette couverture est une Prime Minimum de Dépôt (PMD).

La situation du traité Excédent de sinistres de la branche Automobile, individuelle Accidents et responsabilité Civile Diverses de 2007 à 2009 se présente comme dans le tableau suivant :

Tableau.1.3 : Situation du traité XL Automobile, Individuelle Accidents et Responsabilité Civile diverses.

Années	2007	2008	2009
Primes acquise aux réassureurs	109 626 755	169 637 118	193 066 199
part des réassureurs dans les charges	26 288 033	28 873 767	89 329 638
Résultat	83 338 722	140 763 351	103 736 561

Sources: État C1 des AGC et tableaux synoptiques de réassurance

En 2012, seules les souscriptions des traités transport par risques et transport par événement, ainsi que les souscriptions en Automobile, Responsabilité Civile Diverses et Individuelle Accident sont protégées par ce type de traité.

La société établie les comptes de réassurance pour les traités non proportionnels une seule fois dans l'année, cela parce que la charge de sinistre totale n'est connue qu'en fin d'année.

C. LA REASSURANCE FACULTATIVE

Les AGC font recours à la réassurance facultative pour couvrir un certain nombre des risques dont les montants des capitaux dépassent la capacité de souscription, la négociation se fait affaire par affaire.

La situation de réassurance facultative des AGC en 2011 se présente comme suit :

- Prime cédée : 533 991 433 FCFA ;
- Commission de réassurance : 105 986 073 FCFA;

Ces chiffres sont essentiellement constitués des branches de risques indiqués dans le tableau ci-après :

Tableau.1. 4 : Situation de la réassurance Facultative de 2011

BRANCHE	PRIME CÉDÉE	COMMISSION DE RÉASSURANCE
INCENDIE	244 883 678	59 744 951
TRANSPORT	20 161 123	5 019 680
RC	268 946 632	41 221 442

Source : Département Réassurance

Pour les besoins de renouvellement des traités de réassurance, la société AGC utilisent certains états statistiques en fonction desquels le réassureur s'inspire pour proposer un bon

programme de réassurance. Il est donc nécessaire que les données de la réassurance soient traitées.

III. METHODES DE TRAITEMENT DES DONNEES DE LA REASSURANCE

Il s'agit essentiellement des méthodes utilisées par les AGC pour établir les comptes de réassurance, ainsi que les différentes statistiques exigées pour les opérations de renouvellement. Ces méthodes diffèrent selon qu'il s'agisse de la réassurance obligatoire ou de la réassurance facultative. Le but pour la cédante d'établir les comptes de réassurance, est celui de dégager à la fin de la période le solde dû soit au réassureur, soit à la cédante sur un traité donné.

A. TABLEAU EXCEDENT DE PLEIN

Il s'agit d'élaborer le tableau Excédent de plein dans lequel on aura la part de la cédante, des réassureurs traités et éventuellement celle des réassureurs facultatifs. L'objectif principal est celui de dégager la prime cédée au réassureur en fin de période et les sinistres ayant affecté le traité.

En absence de l'outil informatique approprié pour cette activité, le travail est effectué aux AGC sur Excel.

Tableau.1. 5: Maquette du tableau EDP Prime

N°	ASSURE	POLICE	EFFET	ÉCHÉANCE	CAPITAL OU	PRIME	RÉTENTION AGC		CESSION EDP EXCÉDENT		CESSION FACULTATIVE	
					SMP		SMP/CAPIT AUX	PRIMES	SMP/CA PITAUX	PRIMES	SMP/ CAPI TAUX	PRIMES

Source : Département réassurance

Après avoir dégagé la prime cédée, il faut ensuite déterminer la charge de sinistre revenant à chacune des parties. Une application similaire au tableau EDP pour les primes est aussi faite pour les sinistres, en faisant la différence entre les sinistres payés et les sinistres restant à payer.

Tableau.1. 6: Maquette du tableau EDP sinistre

N°	ASSURES	POLICE	DATE DE SURVEILLANCE	CAPITAL OU	SINISTRE		RETENTION AGC			CESSION TRAITE			CESSION FACULTATIVE		
				SMP	PAYES	SUSPENS	SMP/CAPITAUX	PAYES	SUSPENS	SMP	PAYES	SUSPENS	SMP	PAYES	SUSPENS

Source : Département réassurance

Après la détermination de la prime cédée et des sinistres cédés, on élabore le compte de réassurance pour chaque traité.

B. COMPTE DE REASSURANCE

Le compte courant de réassurance est un tableau dressé périodiquement selon les termes du traité afin de constater la situation comptable et financière d'une cédante par rapport à ses réassureurs et de faire apparaître le solde qui peut être soit créditeur (en faveur du réassureur) soit débiteur (en faveur de la cédante).

Le compte courant est établi par la cédante et validé par le réassureur. Il est envoyé à celui-ci accompagné de tous les tableaux justifiant les chiffres de son contenu. Le contenu du compte courant diffère selon que le traité est proportionnel ou non proportionnel. La principale différence des deux comptes réside dans l'absence des traités non proportionnels de la commission de réassurance, de la PREC et de la participation bénéficiaire.

Le Département Réassurance établit les comptes de réassurance semestriellement pour les traités proportionnels et annuellement pour les traités non proportionnels, selon les dispositions des traités de réassurance.

C. PROFIL DE PORTEFEUILLES PRIMES ET CAPITAUX

Les profils de portefeuille primes et capitaux sont des outils fondamentaux dans la conception et la négociation des traités de réassurance proportionnelle. L'importance de ces statistiques est double : d'abord ils permettent de mieux connaître la composition et la distribution des risques assurés, ensuite, ils facilitent la détermination des pleins de rétention à fixer dans les traités

D. TRIANGULATION DES SINISTRES

La triangulation est un tableau qui permet aux AGC de suivre l'évolution des sinistres dans le temps. C'est un tableau qui précise sur chaque sinistre : le risque, l'année de survenance du sinistre, l'évaluation du sinistre à l'ouverture du dossier, le sinistre payé et le SAP, le cumul payé pour chaque risque.

E. BORDEREAU DE CESSIONS FACULTATIVES

Lorsque qu'un risque fait l'objet d'une cession facultative (capitaux assurés supérieurs à la capacité du traité EDP ou lorsque le risque n'entre pas dans la politique de souscription de la société), le Département réassurance négocie un placement avec ses cessionnaires facultatifs.

Le document contractuel qui engage la cédante et son réassureur facultatif est appelé Bordereau de cession. Ainsi, on aura autant de bordereaux de cession qu'il y a d'affaires en facultative. Après l'établissement du bordereau de toutes les affaires facultatives, la procédure de l'élaboration du tableau de cession en réassurance facultative peut se résumer comme suit :

- Établissement par la cédante d'un tableau récapitulatif dans lequel, elle inscrit toutes les affaires facultatives avec précision des éléments essentiels : les capitaux assurés, la prime cédée, le nom du réassureur, le numéro de police, la période de validité ;
- Présentation dans un tableau de la situation de cession de chaque réassureur avec précision des éléments essentiels de toutes les affaires que ce dernier a acceptées ;
- Élaboration du tableau de cession en réassurance facultative dans lequel la cédante résume, pour toutes les affaires objet de la cession facultative, le total des primes cédées, de la commission, etc. Le bordereau est signé du réassureur et de la cédante.

F. TABLEAU DE SYNTHESE DE REASSURANCE

Le tableau synthèse consiste à résumer la situation de réassurance de la société. Il contient le détail de tous les chiffres ayant affecté la réassurance au cours de l'exercice, qu'il s'agisse de la réassurance obligatoire et de la réassurance Facultative.

Dans le cadre du contrôle de cohérence de la société, ce tableau est souvent utilisé et comparé aux états financiers pour s'assurer que les chiffres sont identiques.

S'il est vrai que la réassurance est d'une importance capitale pour une compagnie d'assurance, il est nécessaire d'apprécier son impact sur le développement des AGC.

CHAPITRE II: IMPACT DE LA RÉASSURANCE SUR LE DÉVELOPPEMENT DES AGC

Les AGC ont besoin de volume de primes pour vivre et se développer. La nécessité de se réassurer vient du fait que la société veut se protéger contre la faillite due à un gros sinistre ou à la survenance de plusieurs petits sinistres pouvant mettre en cause son équilibre financier. Ainsi, il ne suffit pas seulement de se réassurer, mais de s'assurer que la réassurance participe à la croissance de la société.

Plusieurs éléments permettent d'apprécier le développement d'une compagnie d'assurance, mais en fonction des engagements d'une société d'assurance, nous avons choisi d'apprécier le développement des AGC sur sa production, ses sinistres, la commission de réassurance et la participation bénéficiaire.

Nous insisterons sur la production et les sinistres. La production détermine les engagements de la compagnie ; plus la compagnie souscrit des risques de capitaux importants, plus ses engagements envers les assurés augmentent.

Les sinistres sont des éléments importants pour apprécier la croissance d'une compagnie d'assurance. Car, une compagnie peut réaliser un bon chiffre d'affaires en fin d'année mais si ses charges de sinistres sont élevées on ne pourrait pas conclure que cette dernière se développe.

Nous avons aussi choisi d'apprécier l'influence de la réassurance sur la commission de réassurance et la participation bénéficiaire parce que ces derniers augmentent le compte produit de la société. Plus ces éléments seront élevés, plus la société fera des gains.

Pour y parvenir, nous allons analyser un extrait du portefeuille de la société AGC et les traités de réassurance de 2007 à 2011 en calculant les résultats de réassurance par branche.

I. LE ROLE DE LA REASSURANCE SUR LES ASSURANCES GENERALES DU CONGO

Le rôle de la réassurance dans le cas de notre étude est apprécié sur la production, les sinistres de la compagnie d'une part et sur les produits de réassurance d'autre part.

A. LE ROLE DE REASSURANCE SUR LA PRODUCTION ET LES SINISTRES DES AGC

1. Le rôle Sur la production des AGC

Pour affiner nos analyses, nous avons pris un extrait du portefeuille où nous n'avons sélectionné que quelques risques de capitaux importants.

Ainsi, nous analyserons deux cas :

1^{er} cas : les AGC sans réassurance

En examinant le tableau A.3 en annexe, supposons que la société n'a souscrit que trois risques ci-après en 2007:

A: 9 000 964 400 FCFA,

B: 48 738 971 654 FCFA

C: 4 982 200 000 FCFA.

Si la même année le risque A est totalement sinistré, pour y faire face, l'assureur doit utiliser tout son chiffre d'affaire qui est de 7 000 000 000 FCFA et ses fonds propres de l'ordre de 1 748 470 469 FCFA de l'année 2007. Nous constatons que même en consommant son chiffre d'affaire et ses fonds propres, ce dernier reste à découvert de 252 493 931 FCFA.

La solution serait donc pour la société de souscrire des risques de capitaux inférieurs ou égaux à la somme de son CA et des ses fonds propres (8 748 470 469 FCFA), pour se prémunir contre les conséquences d'un sinistre même partiel.

2^{ème} cas : les AGC avec une couverture en réassurance

Reprenons l'exemple précédent, toute chose restant égale par ailleurs, avec un programme de réassurance des conditions suivantes :

Nature du traité : Excédent de Plein

Cession : 6 pleins

Plein : 1 000 000 000 FCFA

Capacité de souscription : 7 000 000 000 FCFA.

L'application de cette hypothèse est résumée dans le tableau ci-dessous. En effet, pour le risque A sinistré totalement, la compagnie n'a supporté que 1 000 000 000 FCFA au lieu de 9 964 400 000 FCFA et le reste (8 964 400 000 FCFA) est supporté par les réassureurs EDP et Facultatifs. La cédante conserve ainsi 6 000 000 000 FCFA sur son chiffre d'affaires et ne touche pas ses fonds propres.

Il est vrai que la société a cédé 90% des primes reçues pour ce risque, mais cela vaut le coût, au lieu de fermer les portes à cause d'un sinistre dont le capital souscrit n'a pratiquement rien à avoir avec la prime reçue par celle-ci.

Au regard de ce qui précède, et à la lecture du tableau A-3, l'on peut affirmer que l'achat de la réassurance par les AGC augmente sa capacité de souscription. En effet, sur l'année 2007, l'ensemble des engagements des AGC est de l'ordre de 68 605 249 154 FCFA. Rapporté sur les fonds propres de la période soit 1 748 470 469 / 68 605 249 154 = 25,48%. Il est impossible, pour les AGC de prendre autant d'engagement, au risque de tomber en faillite.

La souscription d'autant de risque a été rendu possible grâce à la réassurance. Le tableau 2.1 nous montre d'ailleurs que sur 100% du risque A totalement sinistré, les AGC n'ont conservés que 10% et le reste soit 90% était placé en réassurance.

Le rôle de la réassurance consistait en espèce :

- Augmenter la capacité de souscription de la cédante en souscrivant des risques plus importants, la capacité habituelle de l'assureur pouvant s'avérer insuffisante pour souscrire des risques importants;
- Souscrire des risques hasardeux tels que la responsabilité civile environnementale ;

- Rendre plus homogènes les communautés de risques conservées par la cédante en nivelant les capitaux assurés de telle sorte que les résultats techniques des engagements de la cédante soient réguliers d'une année à l'autre et conformes aux statistiques disponibles.

L'homogénéisation de la communauté des risques facilite la compensation des risques entre eux et la recherche de l'équilibre.

Tableau 2. 1 : Répartition risque A, B, C

RISQUES	CAPITAUX	RETENTION: 1 000 000 000			EXCEDENT DE PLEIN: 6 000 000 000			FACULTATIVE		
		CAPITAUX	%	Sinistres	CAPITAUX	%	Sinistres	CAPITAUX	%	Sinistres
A	9 964 400 000	1 000 000 000	10	1 000 000 000	6 000 000 000	60	6 000 000 000	2 964 400 000	30	2 964 400 000
B	48 738 971 654	1 000 000 000	2	-	6 000 000 000	12	-	41 738 971 654	86	-
C	4 982 200 000	1 000 000 000	20	-	3 982 200 000	80	-	-	-	-
Total	63 685 571 654	3 000 000 000		1 000 000 000	15 982 200 000		6 000 000 000	44 703 371 654		2 964 400 000

Sources : extrait du portefeuille des AGC

2. Le rôle de réassurance sur les sinistres des AGC

La ventilation des sinistres entre les Assurances Générales du Congo et ses réassureurs se présente comme suit :

Tableau 2. 2 : Répartition des sinistres entre les AGC et les réassureurs

Rubrique	2007	2008	2009	2010	2011
charge totale de sinistre	3 367 372 562	2 998 197 333	3 527 272 778	7 181 750 979	8 629 143 462
part des réassureurs dans les charges	763 509 676	473 898 078	579 101 388	881 898 943	945 510 688
Charge de sinistre des AGC	2 603 862 886	2 524 299 255	2 948 171 390	6 299 852 036	7 683 632 774
part des réassureurs dans les charges	23%	16%	16%	12%	11%

Sources : État C1 des AGC et tableaux synoptiques de réassurance

En effet, la participation des réassureurs sur la charge de sinistres brute a été en moyenne de l'ordre de 15,60%, c'est-à-dire, sur chaque sinistre faisant l'objet de la réassurance, les réassureurs ont participé en moyenne à la hauteur de 15,60%. De ce fait, les AGC ont réalisé un gain du fait de la réassurance qui équivaut à cette participation moyenne de 15,60% de la période 2007 à 2011. Si la société AGC n'avait pas une couverture en

réassurance, elle supporterait seule la charge de sinistres de FCFA 3 367 372 562 en 2007, et FCFA 8 629 143 462 en 2011. Avec la participation des réassureurs, la cédante a conservé en 2007 FCFA 2 603 862 886 au lieu de FCFA 3 367 372 562 et FCFA 7 683 632 774 5 en 2011 au lieu de FCFA 8 629 143 462.

De ce fait, elle a constitué une réserve de FCFA 736 509 676 en 2007 et FCFA 945 510 688 en 2011.

Ainsi, la réassurance :

- Réduit la charge de sinistres de l'assureur par la prise en charge des sinistres dans la limite des traités. En effet, lorsque l'assureur cède les primes, il voit son patrimoine diminué du fait de la sortie des fonds. En revanche, il constate une diminution de ses charges de sinistres ;
- En cas d'un sinistre dépassant un seuil défini dans le traité, l'assureur peut faire appel à un sinistre au comptant, c'est-à-dire demander une avance au réassureur pour faire face à ce sinistre.

Aux AGC, le sinistre ILOGS est une parfaite illustration. Ce sinistre de FCFA 928 853 707 n'a pu non seulement réduire considérablement la charge de sinistre des AGC, il a aussi fait l'objet d'un appel au comptant (FCFA 437 237 290 en EDP et FCFA 79 309 323 en XL) ayant permis aux différents réassureurs de mettre à la disposition de la cédante des fonds nécessaires à son paiement dans un bref délai.

B. AUTRES APPORTS DE LA REASSURANCE

Du fait de la réassurance, il en résulte que les AGC obtiennent en retour une commission de réassurance et une participation bénéficiaire.

1. La commission de réassurance

Elle représente la participation du réassureur dans les frais engagés par l'assureur (frais de gestion et d'acquisition du risque) sur les affaires que celui-ci cède en réassurance. Le taux de commission varie selon la branche, la nature du traité, la pratique du marché concerné et selon les résultats des exercices passés. Il peut être fixe ou variable en fonction de la sinistralité. Pour la réassurance facultative, la commission varie d'une affaire à une autre.

Aux AGC la commission de réassurance est variable en fonction de la sinistralité, et le taux de commission provisoire en 2012 est de 28% à l'établissement des comptes de réassurance.

Le tableau suivant présente la contribution des commissions de réassurance des AGC dans l'ensemble des produits de la société. Il est à constater que celui-ci représente en moyenne 4,77% de l'ensemble des produits de la société de la période concernée.

Tableau 2. 3: La part de la commission sur les produits des AGC

Année	2007	2008	2009	2010	2011
Total des produits	4 445 105 080	5 382 181 244	5 873 828 541	10 066 540 158	9 083 261 258
commissions	171 635 714	239 598 424	346 737 817	511 941 909	412 597 391
Part des commissions sur les produits des AGC	3,86%	4,45%	5,90%	5,09%	4,54%

Sources : tableau synoptique réassurance et états financiers

2. La participation bénéficiaire des AGC

Dans certains traités proportionnels, il est convenu que si la cession dégage un bénéfice, une partie de ce profit est ristournée à la cédante.

La participation aux bénéfices est la part que le réassureur ristourne sur les bénéfices réalisés sur les traités proportionnels à la cédante selon un pourcentage prévu au traité et appliqué au résultat bénéficiaire du compte de pertes et profits du réassureur.

Le tableau suivant présente la part de la PB dans les produits de la société. Il en ressort que les réassureurs participent en moyenne à 0,81% sur les produits de la société. Notons dans ce cas que le montant de la participation bénéficiaire varie d'une année à une autre soit à la baisse (les années 2008 et 2010), soit à la hausse (les années 2009 et 2011).

Tableau 2. 4: La part de la PB dans les produits de la société

Années	2007	2008	2009	2010	2011
Total des produits	4 445 105 080	5 382 181 244	5 873 828 541	10 066 540 158	9 083 261 258
PB	34 933 233	22 310 681	109 497 305	18 073 771	71 620 964
Part de la PB sur les produits des AGC	0,79%	0,41%	1,86%	0,18%	0,79%

Sources : Tableau synoptique réassurance et états financiers

Toutefois, l'impact de la réassurance sur le résultat d'une compagnie d'assurance peut être aussi apprécié à travers l'assistance technique des réassureurs et les intérêts sur les dépôts des provisions techniques du réassureur dans les comptes de l'assureur.

- Par L'assistance technique, les réassureurs participent entre autres à la formation de l'assureur, la tarification de certains risques complexes, la visite des risques.
- L'intérêt sur dépôt, quant à lui, participe positivement aux résultats de l'assureur lorsque le taux de placement de ces dépôts est supérieur au taux d'intérêt négocié du traité.

Ces deux aspects ne sont pas développés dans le cadre de ce présent rapport parce que nous n'avons pas disposé des éléments nécessaires pour leur appréciation.

II. ANALYSE DE LA REASSURANCE DES AGC

Pour analyser la réassurance des AGC, nous allons procéder au calcul du résultat de réassurance de chaque branche au cours de la période allant de 2007 à 2011. Nous ferons en outre une analyse sur quelques ratios tels que : ratio de cession de prime et de récupération des sinistres. Le but est de calculer non seulement les résultats mais aussi d'apprécier l'apport des réassureurs sur la charge de sinistre de la société.

Ainsi, la formule de calcul du résultat de la réassurance est la suivante :

Résultat Technique= Primes acquise aux réassureurs – Parts des réassureurs dans les charges.

$$\text{Primes acquises aux réassureurs} = \text{Primes cédées} + \text{PREC libérées} - \text{PREC constituées.}$$

$$\text{Parts des réassureurs dans les charges} = \text{Sinistres payés} + \text{SAP constitués} + \text{commissions de réassurance} - \text{SAP libérés.}$$

Il faut noter que en ce qui concerne les traités non proportionnels, il n'y a pas de commissions ni de PREC cela veut dire il faut en tenir compte dans le calcul du résultat.

A. ANALYSE DES TRAITES PAR BRANCHE

1. Branche automobile, individuelle accident et responsabilité civiles diverses

Les branches Automobile, Individuelle Accidents et Responsabilités civiles Diverses sont Protégées par un traité Excédent de sinistre XL. Les résultats présentés dans le tableau

suivant correspondent à la différence entre les primes acquises aux réassureurs et leurs parts dans les charges de 2007 à 2011.

Il ressort que de 2007 à 2011 les résultats de ce traité sont en faveur des réassureurs. En d'autres termes, la prime cédée aux réassureurs est supérieure à leurs parts dans les charges. Ceci se justifie de deux manières:

- Les sinistres survenus sont petits en montant ne pouvant toucher le traité ;
- La branche Individuelle Accidents, rarement sinistré, compense les sinistres des branches Automobile et Responsabilité Civile Diverses, ce qui constitue un allègement de la charge de sinistres des réassureurs.

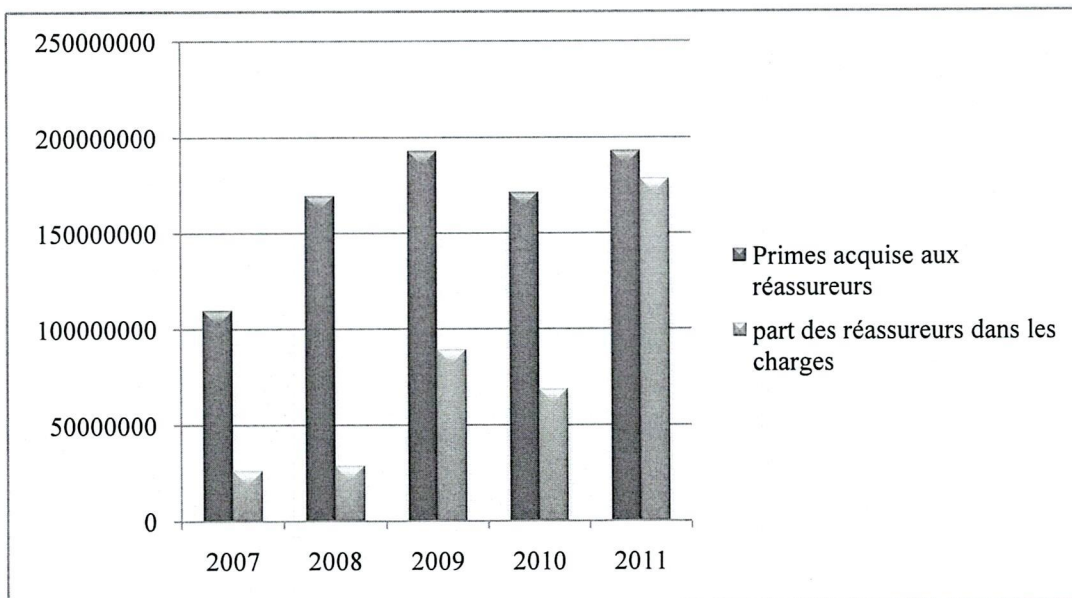
Bien que ces résultats soient en faveur des réassureurs, il est important de constater que, pour ces branches les AGC ont constitué une réserve en termes de trésorerie qui est essentiellement la part des réassureurs dans la charge de sinistre. En effet, sans l'apport de la réassurance, la société supporterait une charge supplémentaire totale de FCFA 392 057 040 (la somme de la part des réassureurs dans les charges de 2007 à 2011). C'est dire que grâce à la réassurance, cette dernière a pu conserver au total 392 057 040 FCFA dans sa trésorerie de 2007 à 2011.

Tableau 2. 5: Résultats de la branche Automobile, Individuelle Accident et Responsabilité Civiles Diverses

Années	2007	2008	2009	2010	2011
Primes acquise aux réassureurs	109 626 755	169 637 118	193 066 199	171 500 000	193 281 013
part des réassureurs dans les charges	26 288 033	28 873 767	89 329 638	68 761 524	178 804 078
Résultat	83 338 722	140 763 351	103 736 561	102 738 476	14 476 935

Sources: État C1 des AGC et tableaux synoptiques de réassurance

Graphique.2. 1: situation de la branche Automobile, Individuelle Accident et Responsabilité Civiles Diverses



Sources : État C1 et les tableaux synthèse de la réassurance des AGC

2. Branches Incendie, Risques Annexes et autres dommages aux biens

La branche Incendie, Risques Annexes et Autres Dommages aux Biens est couverte par deux traités : un traité Excédent de Plein et un traité XL sur la rétention EDP. Il ressort des résultats de cette branche qu'en dehors de 2007 où le résultat de réassurance était en faveur de la cédante pour le traité EDP, pour les autres exercices, il était en faveur des réassureurs.

Le bon résultat des réassureurs peut s'expliquer par une bonne sinistralité de la branche incendie.

En analysant les résultats par traité, nous avons remarqué que pendant les années 2008, 2009 et 2011, la part des réassureurs dans les charges était nulle en ce qui concerne le traité XL, c'est une raison valable pour que les résultats soient en leur faveur. Cette absence de charge peut se traduire par :

- L'absence totale de sinistre;
- Les sinistres survenus au cours de ces années n'ont pas touché le traité XL (soit parce que la priorité était très élevée, soit parce que les sinistres survenus étaient de taille moyenne).

Bien que le traité XL ne soit pas du tout sinistré au cours de cette période, il est important de constater que la participation des réassureurs dans la charge de sinistre des AGC est considérable en ce qui concerne le traité EDP.

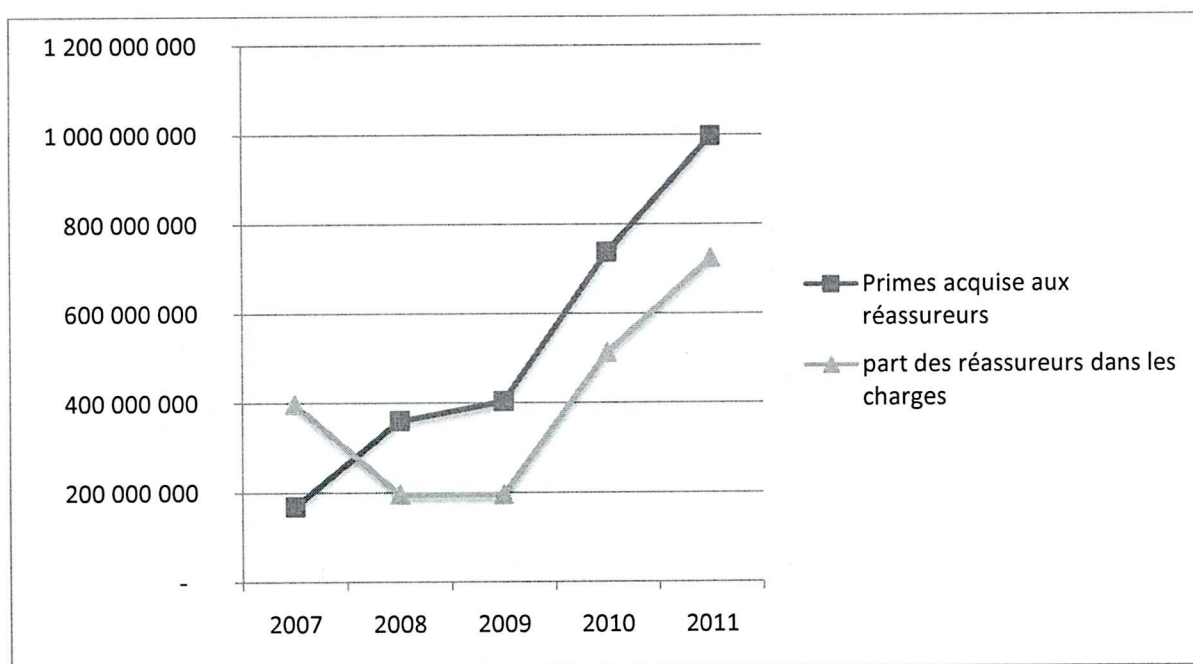
En 2007 par exemple, sans la participation des réassureurs, les AGC devraient supporter une charge de sinistre très élevée, mais au cours de cette année, les réassureurs ont supporté plus que ce qu'ils avaient reçu. C'est ce qui justifie le bon résultat en faveur des AGC.

Tableau 2. 6: Branche INCENDIE, RA et ADAB

Années	2007	2008	2009	2010	2011
Primes acquise aux réassureurs	168 901 806	360 198 071	403 650 641	737 645 222	997 212 902
part des réassureurs dans les charges	398 223 317	196 072 288	195 962 341	512 895 849	724 552 300
Résultat	- 229 321 511	164 125 783	207 688 300	224 749 373	272 660 602

Sources: État C1 des AGC et tableaux synoptiques de réassurance

Graphique.2. 2: Situation de la branche Incendie, Risques Annexes et Autres Dommages aux Biens



Sources: État C1 et les tableaux synthèse de la réassurance des AGC

3. Branche transport

Comme la branche Incendie, la branche transport est aussi couverte par deux traités, un traité quote-part et un traité Excédent de sinistre XL sur rétention QP (XL/R, QP). Le tableau ci-après, donne les résultats de la branche transport de 2007 à 2011.

Il ressort du tableau qu'en dehors des résultats de 2007 et celui de 2009 pour lesquels ils étaient en faveur de la cédante, pour les autres années, les résultats étaient tous en faveur des réassureurs. En effet, il n'en est rien, il est plutôt nécessaire d'apprécier la participation des réassureurs dans la charge de sinistres de la société.

La part des réassureurs dans les charges représente une trésorerie pour la cédante car, si elle n'avait pas une couverture en réassurance, elle supporterait en plus de sa charge de sinistre, celle des réassureurs.

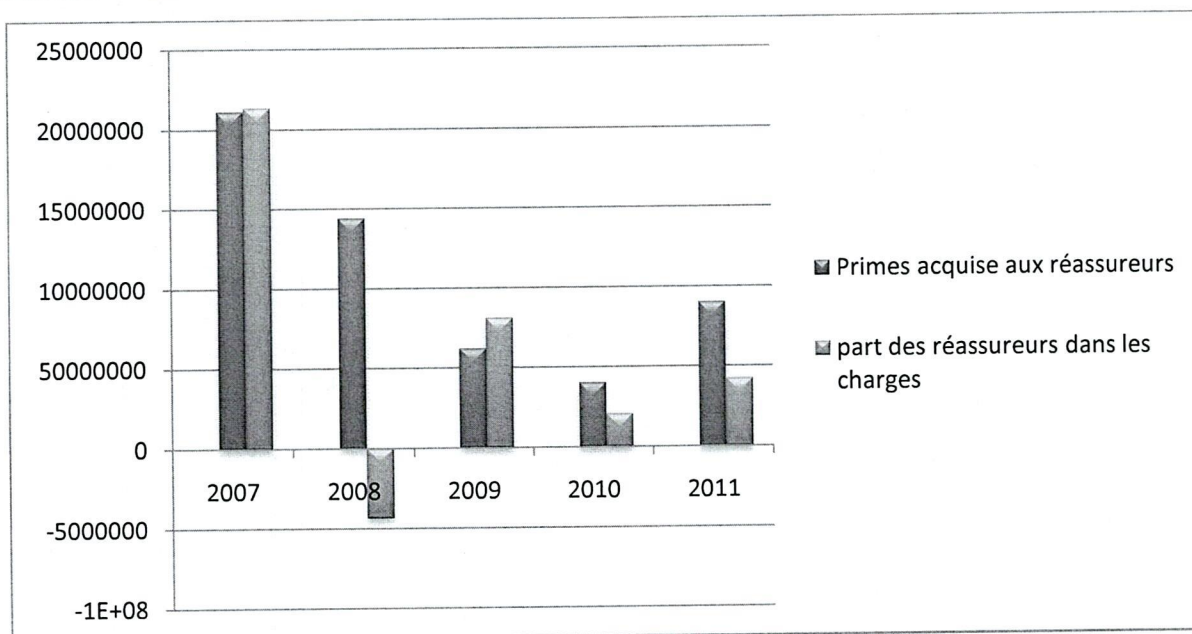
Toutefois, une analyse par traité était faite ; de ces analyses, nous avons constaté que le traité XL sur la rétention QP n'était pas du tout touché. Cette situation peut s'expliquer comme au niveau de la branche incendie par :

- L'absence totale de sinistre ;
- Les sinistres survenus au cours de ces trois années n'ont pas touché le traité XL.

Tableau 2. 7: Branche transport

Années	2007	2008	2009	2010	2011
Primes acquise aux réassureurs	211 150 670	144 054 072	61 915 218	40 139 021	90 237 937
part des réassureurs dans les charges	213 508 938	- 43 393 799	81 166 306	20 582 953	42 154 310
Résultat	- 2 358 268	187 447 871	- 19 251 088	19 556 068	48 083 627

Sources: État C1 des AGC et tableaux synoptiques de réassurance

Graphique.2. 3: Situation de la branche transport de 2007 à 2011

Sources : État C1 et les tableaux synthèse de la réassurance des AGC

B. ANALYSE DE LA REASSURANCE FACULTATIVE

Dans le tableau ci-dessous se résume la situation de la cession facultative des AGC toutes branches confondues de 2007 à 2011.

En ce qui concerne les cessions facultatives, il est avant tout important de préciser que la majorité des affaires cédées en facultative sont celles qui font l'objet du partenariat et du fronting dont 25% de chaque affaires sont retenus par les AGC alors que les 75% autres sont couverts en facultative auprès de grands groupes étrangers (AXA, ZURICH, etc.).

Les résultats des cessions facultatives sont très favorables pour les réassureurs. En effet, cela est bien normal parce que pour les affaires en partenariat, l'assureur cède 75% de la prime alors que la majorité de ces grosses affaires ne sont pas du tout sinistré. C'est ce qui explique le bon résultat des réassureurs.

Tableau 2. 8: Résultat de la cession facultative

Années	2007	2008	2009	2010	2011
Primes acquise aux réassureurs	237 203 789	323 119 258	891 615 130	1 123 789 075	533 991 433
part des réassureurs dans les charges	125 489 388	292 345 822	212 643 103	279 658 617	105 986 073
Résultat	111 714 401	30 773 436	678 972 027	844 130 458	428 005 360

Sources : Les tableaux de synthèse de réassurance des AGC

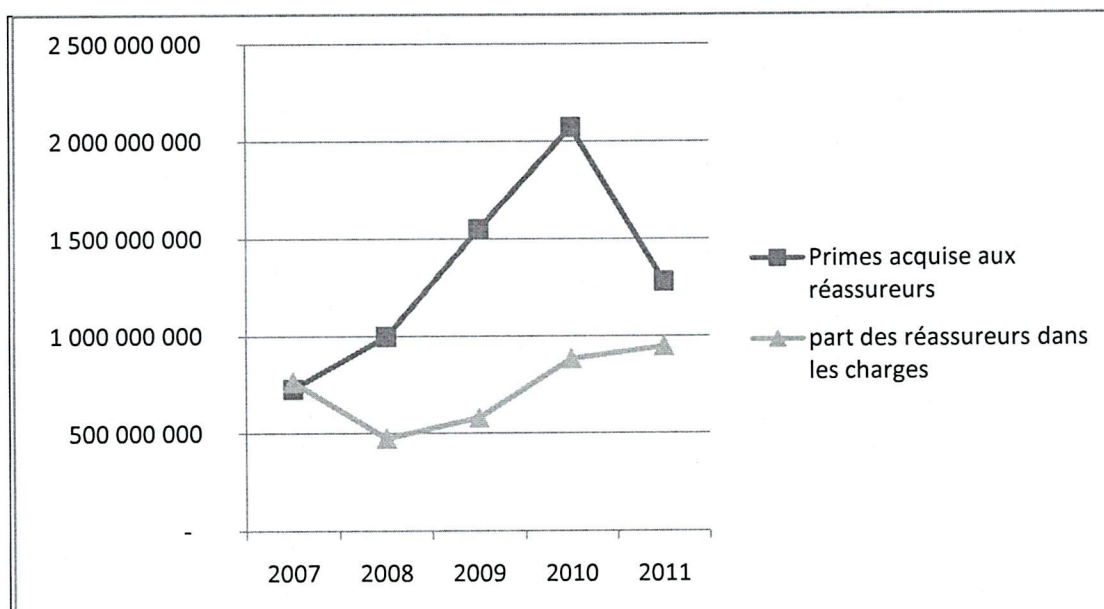
C. RESULTATS GLOBAUX

Après avoir analysé les différents résultats des branches réassurées par les AGC, il nous semble nécessaire de voir la tendance générale des traités de réassurance de cette société. Il ressort du tableau ci-dessous que les résultats sont tous en faveur des réassureurs à l'exception de celui de 2007 où il était en faveur de la cédante. Les différents facteurs ayant influé les résultats des traités tels que examinés ci-dessus expliquent la tendance des résultats globaux obtenus dans le tableau ci-après.

Tableau 2. 9: Résultats globaux des traités et des cessions facultatives

Années	2007	2008	2009	2010	2011
Primes acquise aux réassureurs	726 883 020	997 008 519	1 550 247 188	2 073 073 318	1 280 731 852
charge totale de sinistre	3 367 372 562	2 998 197 333	3 527 272 778	7 181 750 979	8 629 143 462
part des réassureurs dans les charges	763 509 676	473 898 078	579 101 388	881 898 943	945 510 688
Résultat de réassurance	-36 626 656	523 110 441	971 145 800		
Charge de sinistre des AGC	2 603 862 886	2 524 299 255	2 948 171 390	6 299 852 036	7 683 632 774
part des réassureurs dans les charges	23%	16%	16%	12%	11%

Sources : État C1 et les tableaux synthèse de réassurance des AGC

Graphique.2. 4: Résultats globaux

Sources : État C1 et les tableaux synthèse de la réassurance des AGC

D. LES RATIOS

1. Le ratio de cession des primes

Il s'agit de déterminer la part des réassureurs dans la prime émise par la cédante. Pour déterminer ces taux (taux de cession des primes et celui des sinistres), nous avons utilisé le tableau « résultats globaux et les comptes d'exploitation général ». Le taux de cession des primes est donc calculé par la formule :

$$\text{Taux de cession} = \text{Primes cédées} / \text{Primes émises} \times 100.$$

Tableau 2. 10: Taux de cession de primes

Années	2007	2008	2009	2010	2011
Primes émises	5 870 580 811	6 394 996 176	7 510 380 255	10 457 948 074	10 959 634 475
Primes cédées	811 728 490	1 037 456 888	1 550 895 258	2 189 992 595	1 359 260 980
Taux de cession	13,83%	16,22%	20,65%	20,94%	12,40%

Sources: CEG des AGC

2. Le ratio de récupération des sinistres

Comme pour les primes, il s'agit à présent de déterminer la proportion de la charge des réassureurs sur la charge totale des sinistres de la cédante. La formule de calcul est la suivante :

$$\text{Taux de cession de sinistre} = \frac{\text{sinistre cédés}}{\text{charge brut de sinistres}} * 100.$$

Le taux de cession de sinistre varie entre 3,26% et 10,93% soit une moyenne de 6,33%, c'est-à-dire, sur 100% des sinistres survenus au cours de l'année, les réassureurs supportent en moyenne 6,33%. Ce taux moyen nous laisse croire que, la cédante supporte seule en moyenne 93,67% des sinistres survenus au cours de l'année.

Tableau 2. 11: Taux de cession de sinistre

Rubrique	2007	2008	2009	2010	2011
Charge brut de sinistres	3 367 372 562	2 998 197 333	3 527 272 778	7 181 750 979	8 629 143 462
Sinistres cédés	368 023 746	113 711 292	328 691 251	233 862 488	374 795 738
Taux de cession	10,93%	3,79%	9,32%	3,26%	4,34%

Sources: CEG des AGC

III. SUGGESTIONS

Les propositions qui seront faites concernent l'amélioration des traités de réassurance des AGC pour les années suivantes. Pour ce faire, nous remarquons que certaines améliorations ont été constatées dans le programme de réassurance de l'année 2012 telle que la transformation du traité QP transport en XL transport. Ainsi, en fonction des analyses qui ont été faites, nous ferons nos propositions en comparant le programme de réassurance de 2011 au nouveau programme de 2012.

A. LA TRANSFORMATION DE LA PMD EN PRIME PROVISIONNELLE

En fonction des statistiques de la société, cette branche a une bonne sinistralité car, depuis le début des activités de la société, ce traité n'a été touché qu'une seule fois par un sinistre en 2007 (sinistre SIAT du 10/01/2007). C'est dire que pour le reste des années, la PMD versée pour l'achat de la couverture XL profite beaucoup plus aux réassureurs.

Pour cela, nous proposons que la PMD soit transformée en Prime Provisionnelle (PP) qui pourrait être ristournée à la société AGC pendant les opérations d'ajustements. En plus, vu la situation géographique des risques il est mieux que cette branche soit couverte par un seul

traité XL par risque et par événement au lieu de deux traités XL par risque et un XL par événement.

B. L'AMELIORATION DE CERTAINES CLAUSES

1. La réduction de la clause « aggregate ou franchise annuelle » en XL

Automobile et Transport

Cette réduction est une nécessité, car le niveau de la franchise annuelle fixé dans les traités XL Auto, RCD et individuelle Accidents (IA), 1^{ère} tranche (FCFA 800 millions) ; et le transport (FCFA 440 Millions) risque de mettre tous les risques à la charge des AGC. Cette clause consiste à réduire la charge de sinistres du réassureur. En effet, l'observation des statistiques montre qu'il est difficile, voire impossible que les sinistres à la charge des traités des AGC dépassent les franchises annuelles indiquées ci-haut. D'où il est évident que la PMD des premières tranches (FCFA 55,2 Millions pour XL Auto et FCFA 14,84 Millions pour le transport par Risque) est payée pour des sinistres que les réassureurs ne pourront nullement prendre en charge.

2. La réduction des montants des sinistres au comptant

En termes de rappel, nous précisons que les sinistres au comptant permettent l'allègement de la trésorerie de la société d'assurance. Jusqu'en 2011, le montant des sinistres au comptant aux AGC était de 25 Millions pour tout sinistre à charge du traité. Il est passé en 2012 à tout sinistre supérieur à :

- 200 Millions en EDP incendie ;
- 100 Millions en risques Divers ;
- 150 Millions en EDP en Engineering et risques techniques.

La conséquence du niveau élevé de ces sinistres au comptant demeure l'essoufflement financier en cas de survenance de plusieurs sinistres dont les montants ne respectent pas les conditions du traité. Nous souhaitons que ce montant soit maintenu à 25 Millions pour chaque sinistre à la charge du traité.

3. L'intégration de la participation bénéficiaire dans les traités proportionnels

Jusqu'en 2011, la société a bénéficié de cette clause qui en rappel consiste pour le réassureur d'allouer à la cédante une part de son bénéfice sur les affaires communes. Or en 2012, cette clause n'est pas insérée dans les traités et nous souhaitons que cela soit reconduit dans les prochains traités, ceci pour accroître le compte produits de la société.

CONCLUSION GÉNÉRALE

En définitive, à l'instar de toute société soucieuse de son développement, les Assurances Générales du Congo ont mis en place une organisation correspondant à sa taille.

La nécessité pour une société d'assurances de se protéger contre les risques qu'elle souscrit directement a permis à la société AGC de mettre en place chaque année un programme de réassurance. Celui-ci comprend aussi bien la réassurance proportionnelle que la réassurance non proportionnelle. A ce dispositif s'ajoute des placements faits de manière isolée, c'est-à-dire affaire par affaire, dans la cadre de la réassurance facultative.

La réassurance est d'un apport certain sur le développement des AGC. Son impact est apprécié sur la production, les sinistres, la commission de réassurance et la participation bénéficiaire.

En effet, il ressort de nos analyses que le chiffre d'affaires et les engagements de la société augmentent d'une année à une autre grâce à la réassurance. La réassurance a permis aux AGC d'augmenter sa capacité de souscription, en souscrivant des risques de capitaux importants que ceux correspondant à son chiffre d'affaires et à ses fonds propres. Sans la réassurance, la société AGC n'avait que deux choix : souscrire des risques dont elle serait capable de prendre en charge, ou au contraire accepter tous les risques et compromettre son équilibre financier.

Bien que la société ait fait face à ses charges de sinistres, cette dernière a constaté un allègement de ses charges par la participation des réassureurs. Ainsi, au lieu de conserver la charge totale de sinistre, les AGC ont constitué une trésorerie qui correspond à la part des réassureurs dans sa charge de sinistres.

En plus de constituer une trésorerie, la société a bénéficié des réassureurs les commissions de réassurance qui sont non négligeables et une participation aux bénéfices des réassureurs sur les affaires en commun. En général les résultats de réassurance sont favorables, c'est-à-dire la sinistralité de certaines branches est bonne puisque que les réassureurs ne participent dans les sinistres de la cédante qu'en fonction des traités.

Après analyse des traités de réassurance, nous avons formulé quelques suggestions qui permettront à la société d'augmenter d'avantage son chiffre d'affaires, sa trésorerie et de faire

participer davantage les réassureurs dans ses charges de sinistres. Parmi ces suggestions, nous pouvons noter :

- La transformation de la Prime Minimum de Dépôt en Prime Provisionnelle pour le traité excédent de sinistre transport de telle sorte que si la prime définitive est inférieure à la prime provisionnelle, le réassureur restituera à la société le trop perçu.
- Le maintien d'un seul traité excédent de sinistre (XL) par risque et par événement en transport au lieu d'en avoir deux (XL par risque et XL par événement). Cette option permettrait de minorer la PMD qui devait être payée pour chacun des traités ;
- La réduction des montants de la franchise aggregate et des sinistres au comptant pour les traités excédent de sinistre.

BIBLIOGRAPHIE

LÉGISLATIONS

Code des Assurances des États membres de la CIMA

OUVRAGES

LANDEL, J. (2010), « Lexique des termes d'assurances », L'argus, 6^{ème} édition.

COUILBAULT. C, ELISHBERRG. C et LATRASSE. M. (2003), « les grands principes de l'assurance », l'argus, 6^{ème} édition, les pages 62, 63

PUBLICATIONS

Conférence IIA/FANAF (du 05 au 09 Mai 2003), « la comptabilité de la réassurance », COTONOU

MÉMOIRES

CISSE Sékou (2008-2010), « Les traitements technique et comptable de la Réassurance dans une Société IARD : cas de la Société SABU NYUMAN-SA », 19^{ième} DESS-A

COURS

Notes de cours de classe de Réassurance MST-A et DESS-A 10^{ième} et 20^{ième} promotion, (non publiées)

NEITER, D., (2011), « Cours de comptabilité des sociétés d'assurance », (non publié) ;

WEBOGRAPHIE

www.ffsa.fr

www.netassurance.com

LISTE DES ANNEXES

ANNEXES 1 : SITUATION DE LA CESSION FACULTATIVE EN 2011

ANNEXES 2 : MAQUETTE COMPTE COURANT DE RÉASSURANCE

ANNEXES 3 : EXTRAIT DE PORTEFEUILLE DES AGC DE 2007 À 2011

ANNEXES 1 : SITUATION DE LA CESSION FACULTATIVE EN 2011

Tableau A. 1 : Situation de la cession facultative en 2011

	Prime cédée	Commission de réassurance	Commission de courtage	Frais de contrôle
OIRC	1 742 740	148 133	174 274	1 376 141
ALLIANZ	307451243	14531555	2166047	5107546
ZURICH	39268038	2115772	2 668 912	426 567
AFRICA RE	27 011 880	7 645 658	-	405 178
AXA CORPORATION SOLUTION	23 184 683	3 377 418	2 161 721	347 771
AVENI RE	61 256 880	16 486 969	-	918 853
CONTINENTAL RE	41 790 079	11 863 992	-	626 851
CICA RE	25 811 780	6 931 552	-	387 177
GHANA RE	6 474 110	6 931 552	-	97 112
TOTAL	533 991 433	72 428 433	33 557 640	8 343 196

Source : Département réassurance

ANNEXES 2 : MAQUETTE COMPTE COURANT DE RÉASSURANCE

Tableau A. 2 : Maquette compte courant de réassurance

	DÉBIT	CRÉDIT
Entrée de portefeuille		
Primes		x
Sinistres		x
Sortie de portefeuille		
Primes	x	
Sinistres	x	
Primes cédées		x
Commissions	x	
Sinistres payés	x	
Constitution dépôt de réassurance		
Primes	x	
Sinistres	x	
Libération dépôt de réassurance		
Primes		x
Sinistres		x
Intérêts sur dépôts		x
Remboursements avances sur sinistres		x
Solde		
Créditeur	x	
Débiteur		x
TOTAL	ΣX	ΣX

Source : Département réassurance

ANNEXES 3 : EXTRAIT DE PORTEFEUILLE DES AGC DE 2007 À 2011

Tableau A. 3: Extrait de portefeuille des AGC de 2007 à 2011

années	chiffre d'affaire	Fonds propre	Extrait du porte feuille par année : Capitaux assurés
2 007	7 000 000 000	1 748 470 469	9 964 400 000
			4 982 200 000
			48 738 971 654
			4 919 677 500
			68 605 249 154
2 008	7 778 859 004	1 835 511 410	11 600 000 000
			14 500 000 000
			72 249 194 500
			15 264 552 613
			113 613 747 113
2 009	8 529 960 693	1 955 963 594	28 000 000 000
			80 666 893 670
			12 561 638 659
			22 826 183 035
			144 054 715 364
2 010	10 683 282 265	2 842 100 523	60 103 435 226
			56 728 753 509
			32 150 382 834
			16 929 426 446
			165 911 998 015
2 011	11 200 000 000	3 707 640 051	50 000 000 000
			27 686 270 471
			26 231 023 080
			143 232 076 500
			247 149 370 051

Source : Département Réassurance

DÉDICACES.....	i
REMERCIEMENTS	ii
SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	iii
LISTE DES TABLEAUX	iv
LISTE DES GRAPHIQUES.....	v
RÉSUMÉ	vi
ABSTRACT	viii
SOMMAIRE	ix
AVANT-PROPOS	x
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
PREMIÈRE PARTIE : Présentation de la société et déroulement du stage.....	2
Chapitre I: PRÉSENTATION des assurances GÉNÉRALES du congo	3
I. Historique	3
II. Les activités des AGC	4
A. Les Branches pratiquées.....	4
1. Les produits d'assurance des particuliers.....	4
2. Les produits d'assurance des entreprises.....	4
B. Évolution du chiffre d'affaires	4
C. L'évolution des sinistres	5
III. l'organisation	6
IV. Fonctionnement	6
A. Le Président Directeur Général	6
B. La Direction de Contrôle interne	6
C. Le Directeur Général Adjoint.....	7
D. La Direction Informatique	7
E. La Direction Technique	7
1. Département de la Production Siège	7
2. Département Sinistres et Contentieux.....	8
3. Département Réseau des Intermédiaires.....	8
F. La Direction Commerciale, Marketing et Communication	8
G. La Direction de la Réassurance et des Études Statistiques	9
1. Le Département de réassurance	9
2. Le Département des Études Statistiques.....	9
H. La Direction Administrative et Financière	9

	54
1. Le Département de la comptabilité et Finances.....	9
2. Le Département des Ressources Humaines et du Matériels.....	10
I. Les Bureaux directs.....	10
CHAPITRE II : DÉROULEMENT DU STAGE.....	11
I. PRÉSENTATION du programme du stage.....	11
II. Les tâches exécutées.....	11
A. Le Département de la production.....	11
B. Le Service de sinistres.....	11
C. Le service comptabilité.....	12
D. La Direction de la Réassurance et des Études Statistiques.....	13
1. Le Département Réassurance.....	13
2. Le Département Statistiques.....	13
E. Le Département Réseau des intermédiaires.....	14
III. Suggestions.....	14
A. La Définition claire des procédures.....	14
B. la Contribution à l'amélioration des conditions de travail.....	15
DEUXIÈME PARTIE : L'IMPACT DE LA RÉASSURANCE SUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE : CAS DES AGC IARD.....	16
Chapitre I : MÉCANISME de fonctionnement et ÉTAT de la RÉASSURANCE des AGC.....	17
I. mécanismes de fonctionnement de la RÉASSURANCE.....	17
A. Définition de la réassurance.....	17
B. Les différentes formes de RÉASSURANCE.....	17
1. La réassurance Obligatoire.....	17
La réassurance proportionnelle :.....	18
La réassurance non proportionnelle :.....	19
2. La réassurance facultative.....	20
II. État de la réassurance des AGC.....	20
A. Les traités proportionnels.....	21
1. Traité Quote-part.....	21
2. Le traité excédent de Plein.....	21
B. Traités non proportionnels.....	22
C. La réassurance facultative.....	23
III. Méthodes de traitement des données de la réassurance.....	24
A. Tableau excédent de plein.....	24
B. Compte de réassurance.....	25
C. Profil de portefeuilles primes et capitaux.....	25

	55
D. Triangulation des sinistres	26
E. Bordereau de cessions facultatives	26
F. Tableau de synthèse de réassurance	26
CHAPITRE II: IMPACT DE LA RÉASSURANCE SUR LE DÉVELOPPEMENT DES AGC.....	27
I. Le rôle de la réassurance sur les Assurances Générales du Congo.....	28
A. Le rôle de réassurance sur la production et les sinistres des AGC	28
1. Le rôle Sur la production des AGC	28
2. Le rôle de réassurance sur les sinistres des AGC	30
B. Autres apports de la réassurance	31
1. La commission de réassurance	31
2. La participation bénéficiaire des AGC.....	32
II. analyse de la réassurance des AGC	33
A. Analyse des traités par branche	33
1. Branche automobile, individuelle accident et responsabilité civiles diverses	33
2. Branches Incendie, Risques Annexes et autres dommages aux biens	35
3. Branche transport.....	37
B. analyse de la réassurance facultative.....	38
C. Résultats globaux.....	39
D. Les ratios	40
1. Le ratio de cession des primes.....	40
2. Le ratio de récupération des sinistres	41
III. Suggestions.....	41
A. La transformation de la PMD en prime provisionnelle	41
B. L'amélioration de certaines clauses	42
1. La réduction de la clause « aggregate ou franchise annuelle » en XL Automobile et Transport	42
2. La réduction des montants de sinistres au comptant	42
3. L'intégration de la participation bénéficiaire dans les traités proportionnels	42
Conclusion GÉNÉRALE.....	43
BIBLIOGRAPHIE	45
LISTE DES Annexes	46

